



CONTRAT D'APPRENTISSAGE

COLLECTIVITE :

.....

Nom, Prénom et numéro de téléphone de la personne en charge du dossier :

.....

Texte de référence :

- ✓ Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,
- ✓ Articles L. 6227-1 à L. 6227-12 du code du travail.

Principe : le contrat d'apprentissage constitue une forme d'éducation alternée. Il a pour but de donner à des jeunes travailleurs, ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle, sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou du supérieur. Un contrat est conclu entre l'apprenti et un employeur. Il associe une formation en entreprise ou en collectivité publique et un enseignement dans un centre de formation d'apprentis.

Les formulaires de saisine du CT ne doivent pas être nominatifs

Nombre d'habitants	Nombre d'agents titulaires	Non titulaires	Stagiaires

Nombre d'apprentis dans la collectivité :

.....

Service d'accueil :

.....

Diplôme préparé :

.....

Organisme et Contenu de la formation :

.....

.....

.....

Durée de l'apprentissage :

.....

Périodes de formation en école :

.....

